

25<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

Le scénario de l'an dernier recommence : le 1<sup>er</sup> octobre, avait dit Hitler, j'entrerais dans le pays des Sudètes à la tête de mes troupes !... Pour le même prix qu'il s'est offert la Tchécoslovaquie — c'est-à-dire pour rien — il veut à présent s'offrir la Pologne !

Nous sommes, si l'on peut dire, dans une impasse à deux issues ! Les positions générales des deux camps face à face n'ont pas changé, mais les risques ont grandi. Ils ont grandi parce que la méthode effrontée d'intimidation qui avait jusqu'ici assuré sans guerre le triomphe allemand ne peut plus réussir. Cette issue pour sortir de l'impasse est fermée par la résolution franco-anglaise de ne plus rien céder à la menace ni à l'ultimatum. Reste donc l'autre issue : le renoncement d'Hitler...

La semaine dernière, la Correspondance nazie, sorte de Bulletin Officiel, écrivait cette goguenarderie sinistre qui est comme un crachant sur le ceruciel de ses victimes :

« Le Führer a débarrassé les hommes d'Etat européens de plusieurs cauchemars en liquidant successivement l'Autriche, les Sudètes et la Tchécoslovaquie. »

En lisant cette ignoble et lourde raillerie, il semble qu'on entende le gaillet de ce goujat prussien ravi de son trait d'esprit. Evidemment rien de tel que de tuer quelqu'un pour le « débarrasser » du souci de vivre ! Que l'on laisse faire Hitler et il poussera la générosité jusqu'à « liquider » aussi la France pour en livrer aux hommes d'Etat français la peine de la gouverner.

Pour l'instant, il borne son désir de nous être agréable à nous soulager de quelques « cauchemars » supplémentaires en « liquidant » en bloc ou successivement la Pologne, la Hongrie et la Roumanie.

Il s'y prépare ! Il prend des mesures militaires. Il masse des troupes sur les frontières des Etats convoités. Car il ne s'agit plus seulement de Dantzig, dont on continue à prononcer le nom par habitude pour désigner une entreprise beaucoup plus vaste. En réalité, la menace hitlérienne s'étend maintenant sur toute l'Europe orientale et sud-orientale... au point que l'Italie doit commencer à se demander ce qui restera pour elle-même quand elle aura aidé le grand fauve berlinois à se servir.

En même temps Hitler fait annoncer par la voix de son « gauléiter » Forster qu'il opérera son entrée triomphale à Dantzig au jour fixé par lui.

Comme on voit, c'est le scénario de l'an dernier qui recommence : le 1<sup>er</sup> octobre, avait-il dit, à la tête de mes troupes, j'entrerais dans le pays des Sudètes !... Pour le même prix qu'il s'est offert la Tchécoslovaquie, c'est-à-dire pour rien, il veut s'offrir la Pologne.

Seulement, cette fois, il trouverait du monde sur son chemin.

Nous sommes donc entrés dans la période critique de la crise et l'on entend déjà remuer les dés de fer dans la main du Destin. On annonce que le Führer parlera dimanche à Tannenberg. D'ici là, on aura sans doute parlé à Londres et à Paris de manière qu'il ne puisse pas prétendre qu'on ne l'a pas averti des conséquences de ses actes.

Il paraît certain qu'en dépit des avertissements précédents, Hitler conserve encore l'espoir qu'on le laissera faire. Il n'est pas absolument convaincu qu'on est résolu à lui résister et il a, assurément, autour de lui, des conseillers-tentateurs qui l'entretiennent dans cette conviction. La faiblesse obstinée de ses adversaires leur fournissent tant d'arguments ! Ils n'ont qu'à s'en référer aux « précédents ».

Pourquoi, doit-on lui dire, la France et l'Angleterre bougeraient-elles maintenant alors qu'elles sont restées bien sages en 1936, en 1937 et en 1938 ? Pourquoi défendraient-elles qu'on fit à la Pologne et à la Roumanie ce qu'elles ont laissé faire à la Rhénanie, à l'Autriche et à la Tchécoslovaquie ?... Non et non ! Soyez sûr qu'elles ne broncheront pas, surtout si vous frappez vite et fort ! Elles font les gros yeux, elles montrent les poings, elles grondent. Mais tout cela n'est que simulacres et épouvantails

## Informations

### Conseil des ministres

Un conseil de cabinet s'est réuni mardi après-midi, à 17 heures, au ministère de la guerre, sous la présidence de M. Edouard Daladier. Le conseil a examiné la situation internationale et notamment les rapports envoyés au gouvernement par les représentants de la France à l'étranger. Le conseil a approuvé les instructions qui sont immédiatement adressées aux ambassadeurs de France à l'étranger.

A l'issue du conseil de cabinet, le président du conseil s'est longuement entretenu avec le général Gamelin.

### Pacte de non-agression germano-soviétique

L'Allemagne et la Russie annoncent la conclusion d'un pacte de non-agression. On croit savoir que le projet de pacte de non-agression germano-soviétique comporterait les trois clauses suivantes : 1° Les hautes parties contractantes s'engageraient à ne pas s'attaquer l'une l'autre ; 2° Les hautes parties contractantes prendraient l'engagement de rester neutres dans le cas où l'une des parties serait attaquée ; 3° Chacune des hautes parties contractantes garderait le droit de dénoncer à tout moment le pacte de non-agression, si elle le jugeait nécessaire, dans le cas où l'une des parties attaquerait un tiers.

### L'attitude de la Pologne

L'annonce de la conclusion prochaine d'un pacte de non-agression entre l'Allemagne et l'U.R.S.S. n'a pas fait grande impression sur les milieux politiques de Varsovie car au fond elle n'apporte aucun changement effectif dans l'équilibre des forces en Europe.

Cette annonce prouve le désir des Soviétiques de se retirer du jeu européen, ce dont ils ont déjà clairement manifesté la tendance au cours des négociations anglo-franco-russes.

Cela n'apportera aucun changement à la situation et à l'attitude de la Pologne.

### Les préparatifs allemands contre la Pologne

Le correspondant berlinois du « Times » signale que l'Allemagne procède aux derniers préparatifs militaires sur la frontière polonaise.

Tous ces jours derniers, écrit-il, Berlin a été le théâtre d'une grande activité militaire et la capitale possédait maintenant une garnison plus nombreuse qu'elle n'a jamais eue depuis la Grande Guerre, composée de troupes de réserve et de régiments en marche vers l'est. Les soldats cantonnent dans les écoles et autres édifices publics et même dans une brasserie et dans un grand restaurant réquisitionnés.

### Le Japon demande des explications

On croit savoir que le gouvernement japonais a décidé de charger le général Oshima, ambassadeur du Japon à Berlin, de demander d'urgence au gouvernement allemand des explications sur la portée de la conclusion d'un pacte de non-agression avec l'U.R.S.S. et sur la valeur qu'il attache encore au pacte anti-komintern.

Le « Nichi-Nichi », dans un commentaire prétendant exprimer des vues non officielles des milieux proches du Gaimusho, n'hésite pas à écrire que le pacte soviéto-allemand « pourrait bien constituer une violation du pacte anti-komintern signé par le Reich, l'Italie et le Japon ».

### La Conférence de Bruxelles

La conférence de Bruxelles comprendra, avec la Suisse, les huit petites puissances occidentales qui, pratiquant une politique de neutralité semblable, mais non exactement identique, ont intérêt à se concerter pour mieux essayer de suivre une politique commune devant la situation européenne actuelle.

La conférence de Bruxelles sera présidée par M. Pierlot, premier ministre et ministre des affaires étrangères.

### La Roumanie entre l'arbre et l'écorce

Placée entre le bloc allemand et le bloc soviétique, la Roumanie, comme la Pologne, doit suivre avec une vigilance sans défaut le développement des relations de ces deux pays.

La Roumanie, qui est l'objet de pressions incessantes de la part de l'Allemagne, entretient avec l'U.R.S.S. des rapports corrects, mais assez froids, la légation d'U.R.S.S. à Bucarest demeurant confiée à un chrétien, en février 1938, la disparition mystérieuse, en février 1938, d'un diplomate soviétique à Bucarest.

Que fait Radio-Strasbourg en fait de propagande ? Rien ou presque rien.

Nous citerons encore une autre des formes de la propagande nazie. Récemment, chaque instituteur alsacien a reçu l'offre suivante d'une simple agence de tourisme : « Visitez l'Allemagne. Notre agence vous offre un voyage de 15 jours. Votre participation au voyage sera de 5 marks 25 », soit 31 fr. 50. Pour deux semaines, c'est tentant !

### L'argent chinois de Tien-Tsin est noyé

La question monétaire qui provoqua la suspension de la conférence anglo-américaine relative à Tien-Tsin est réglée provisoirement d'une façon inattendue.

Tous les stocks d'argent chinois dont les Japonais réclament la livraison au gouvernement de Pékin sont complètement noyés dans les caves des banques où ils sont entreposés à la suite de l'inondation. Les banques, au guichet desquelles on n'accède plus qu'en sampan, ont suspendu les opérations de change en raison de l'interruption du téléphone et du télégraphe.

### La propagande hitlérienne

En même temps qu'un certain nombre de Marseillais appartenant aux professions libérales recevaient d'Allemagne, via Zurich, des lettres de propagande, des commerçants et industriels étaient sollicités par une firme berlinoise. Sous prétexte de documentation statistique, ils étaient invités à faire parvenir des renseignements dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils ont un caractère très net d'espionnage économique. Les groupements commerciaux de la région ont été alertés contre cette forme d'espionnage.

### EN PEU DE MOTS...

— A la suite de certains bruits ayant couru à l'étranger, on déclare de source officielle que ni le prince de Piémont, ni aucun membre de la famille royale d'Italie n'est actuellement souffrant.

— Le gouvernement égyptien a décidé de reconnaître le gouvernement soviétique, à condition que l'U.R.S.S. s'abstienne de toute propagande communiste en Egypte.

— M. Daladier a accepté l'invitation qui lui a été faite par M. Hore Belisha, au nom du gouvernement britannique, d'assister à la phase finale des grandes manœuvres anglaises qui auront lieu du 17 au 24 septembre.

— L'Amicale des anciens combattants de Genève a fait parvenir au gouvernement français la somme de 110.000 fr., produit d'une souscription faite au sein de la colonie française de Genève, en faveur du renforcement de la défense nationale.

— La gendarmerie de Cagnes-sur-Mer a appréhendé six israélites ayant fui d'Italie. Ils ont été dirigés sur Grasse en vue de leur refoulement en Italie.

## NOS ÉCHOS

### Appréciation.

Dans un grand garage de la porte Maillo, notre confrère Pierre C... examinait quelques autos en vue d'un achat éventuel.

— Je voudrais, disait-il au vendeur, une voiture pas banale, d'un genre à part. Bref, une originalité dont on n'a jamais parlé !

— C'est bien simple, répondit l'autre, payez-la comptant...

### Signes extérieurs.

La possession d'une auto est-elle un signe de véritable aisance chez son propriétaire ? La chose est contestable dans bien des cas et l'utilisation d'un tacot, par exemple, dans un but utilitaire, ne constitue point, certes, une preuve d'opulence. L'on comprend que la « Fédération nationale des Clubs automobiles de France » ait pu obtenir du ministre des Finances la promesse de certaines attentions au décret du 21 avril 1939.

Et cela rappelle le mot charmant d'un humoriste à qui quelqu'un demandait :

— Alors, les affaires ?

— Ah ! ne m'en parlez pas...

— Pourquoi, vous avez toujours votre voiture.

— Oh ! ça, mon cher, c'est mon écurie de courses et mon bureau flottant.

### Enthousiasme.

Un Américain du Texas, fraîchement débarqué à Salsbourg, se précipite au bureau des renseignements et s'enquiert du domicile de « Mister Mozart ». Il faut savoir, explique-t-il à l'employé, que j'ai fait ce voyage pour pouvoir serrer la main à ce brave type et lui dire : « Hello old boy, comment allez-vous ? »

### Les ressources impériales.

Les Français doivent à la manifestation de certains appétits étrangers d'avoir pris conscience de l'Empire, encore que cette notion demeure, dans l'esprit de beaucoup, très générale et pour tout dire, un peu vague.

En ces temps d'autarcie où les peuples se replient sur eux-mêmes, il est encourageant de connaître quelle place chacun de nos territoires d'outre-mer est capable de tenir dans l'économie impériale.

Voyons par exemple l'Indochine : La production du caoutchouc y est passée de 5 tonnes en 1911 à plus de 40.000 tonnes en 1937. L'exportation du charbon est passée de 278.000 tonnes en 1901 à 2.320.000 en 1938.

## Les encouragements à la natalité

De 80.000 à 200.000 francs pour 5 enfants

Nul n'ignore en France l'intérêt immense porté par les familles nombreuses au prix Cognacq ; un regard jeté sur les dossiers de l'Académie française, chargée de distribuer ces prix, suffit à donner la conviction que l'espoir, pourtant bien faible, d'en obtenir un, a décidé beaucoup de ménages à augmenter le nombre de leurs enfants.

Or, grâce au décret-loi sur la natalité du 29 juin dernier, tous les pères, toutes les mères d'une belle famille vont recevoir beaucoup plus que l'équivalent du prix Cognacq, et cela sous une forme plus heureuse ; au lieu d'un versement unique, qui risque d'entraîner des gaspillages ou de conduire à des placements malheureux, ils recevront, aussi longtemps que leurs enfants seront à leur charge, des allocations substantielles qui leur apporteront une aide importante et qui pourront même être pour eux, dans bien des cas, une source d'enrichissement.

Bien peu de jeunes ménages se doutent, à l'heure actuelle, de l'importance des sommes qu'il va leur être possible d'obtenir, sous forme d'allocations familiales, s'ils peuplent leur foyer. J'ai, à leur intention, fait quelques calculs dont je vais leur indiquer le résultat.

Il est indispensable, toutefois, que je rappelle tout d'abord le principe qui a guidé le Haut Comité de la population, dans l'élaboration de son projet de généralisation des allocations familiales, projet dont le gouvernement s'est directement inspiré ; sans cela mes lecteurs pourraient être étonnés des écarts importants existant entre les sommes qui seront versées à des bénéficiaires résidant en des localités différentes.

Ce principe est que, pour enrayer la dénatalité, il faut donner aux travailleurs chargés de famille un niveau d'existence analogue à celui de leurs camarades sans enfants ; le système d'allocations familiales adopté tend donc à réduire l'écart considérable séparant actuellement les ménages qui élèvent des enfants et ceux des célibataires et des ménages n'ayant à subvenir qu'à leurs propres besoins, dont ils sont entourés. C'est pourquoi il est basé sur le salaire moyen départemental ou plus exactement sur deux salaires moyens départementaux, celui des localités à caractère urbain (en général plus de 2.000 habitants) et celui des localités à caractère rural (en général moins de 2.000 habitants).

L'institution de ce double salaire de base se justifie par le fait que les difficultés rencontrées pour élever des enfants sont beaucoup plus grandes à la ville qu'à la campagne et qu'en outre, dans la plupart des cas, la nourriture et le logement sont plus chers dans les localités urbaines que dans les autres.

Enfin une allocation supplémentaire dite « de la mère au foyer » a été instituée en faveur des salariés des villes, parce que leurs femmes ne peuvent ni les aider à domicile à leur travail comme peuvent le faire celles des petits patrons et des artisans, ni faire pousser des légumes en un petit jardin tout en surveillant leurs enfants qui jouent auprès d'elles, comme le font les épouses de bien des travailleurs vivant à la campagne.

Ceci dit, j'en arrive aux chiffres en question. Je les ai calculés pour des ménages ayant 5 enfants espacés de 2 en 2 ans, c'est-à-dire venant au monde dans des conditions qui ne sont pas épuisantes pour une femme jouissant d'une bonne santé, si elle n'est pas dans la misère, et j'ai pris le cas d'enfants placés en apprentissage ou poursuivant leurs études jusqu'à 17

ans, c'est-à-dire bien préparés à gagner leur vie. En supposant que les ménages envisagés se marient au début de 1940 et aient leur premier enfant un an plus tard, voici le total des allocations (y compris la prime de naissance du premier enfant) auxquelles ils auront droit de 1941 à 1962 c'est-à-dire en 22 ans :

1° Dans une localité rurale, qu'il s'agisse d'un employeur, d'un salarié, d'un travailleur indépendant de toute profession ou d'un fonctionnaire : de 62.720 francs, si le salaire moyen rural du département ne dépasse pas le niveau exceptionnellement bas de 550 francs, de 112.800 francs s'il atteint le niveau élevé de 1.000 francs.

2° Dans une localité urbaine, pour les non-salariés de toutes professions (qui n'ont pas droit à l'allocation de la mère au foyer) : de 90.320 francs si le salaire moyen urbain du département ne dépasse pas 800 francs, à 168.600 francs s'il atteint 1.500 francs ce qui est le chiffre actuel de la Seine.

3° Dans une localité urbaine, pour les salariés (qui ont droit à l'allocation de la mère au foyer) : de 110.480 francs pour un salaire moyen de 800 francs à 206.400 francs pour un salaire moyen de 1.500 francs.

Si les enfants, au lieu de naître de 2 en 2 ans, naissent à intervalles plus rapprochés, le total des sommes touchées augmente dans une forte proportion car plus il y a d'enfants « simultanément » à charge, plus il en est pour lesquels les parents reçoivent l'allocation maxima égale à 20/0 du salaire départemental, qui est versée pour le 3<sup>e</sup> enfant « à charge » et pour chacun des suivants.

Bien que les agriculteurs aient droit à des allocations familiales identiques à celles des non-agriculteurs, vivant dans la même localité, le gouvernement a institué en leur faveur une mesure spéciale pour compenser le fait qu'ils ne bénéficient pas, dans une aussi large mesure que les salariés urbains, de bien des lois sociales : c'est le prêt d'établissement, accordé aux jeunes ménages sobres et travailleurs lors de leur mariage, et qui peut atteindre jusqu'à 20.000 francs. Les bénéficiaires sont dispensés en presque totalité du remboursement du prêt s'ils ont 4 ou 5 enfants en 5 à 8 ans de mariage, ce qui ajoute une prime de 17 à 18.000 francs aux sommes touchées par eux sous forme d'allocations familiales.

La législation nouvelle instituée par le décret-loi va donc améliorer considérablement la situation des belles familles. A celles des villes elle donnera, surtout lorsque le problème du logement sera résolu pour elles, la possibilité d'assurer à leurs enfants un peu plus que le minimum vital, donc une bonne santé et une jeunesse heureuse, ce qui est loin d'être toujours le cas aujourd'hui ; aux cultivateurs chargés de famille, il apportera non seulement une atténuation sérieuse de la gêne dans laquelle ils sont trop souvent plongés actuellement, mais encore la possibilité d'acheter chaque année un peu de terre, sur laquelle leurs enfants travailleront avec eux dès qu'ils auront dépassé l'âge scolaire, leur permettant ainsi de s'enrichir graduellement et d'acquiescer par leur labeur une aisance méritée.

Grâce à notre nouvelle législation familiale — qui s'améliorera encore — les ménages français peuvent donc enfin, sans imprudence, peupler largement leur foyer et la France peut, en conséquence, reprendre pleine confiance en sa vitalité et en son avenir.

Fernand BOVERAT,  
(Président de l'Alliance Nationale contre la dépopulation.)

### L'un et l'autre.

— Mariage d'amour ou mariage d'argent ?

— Heu... c'est paraît-il un mariage... d'amour de l'argent.

Le LISEUR.

# Chronique du Lot

## UNION RÉGIONALE DES SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE DE LA XVIII<sup>e</sup> RÉGION

Une loi récente a prescrit qu'à partir du mois d'octobre prochain, les officiers et sous-officiers de réserve appartenant aux disponibles et aux douze plus jeunes classes de la première réserve seront tenus à l'obligation de fréquenter les écoles de perfectionnement ou, à défaut, de répondre à des convocations supplémentaires annuelles.

Il en résultera une sérieuse amélioration de nos cadres de réserve, mais aussi une très grosse charge pour les instructeurs qui assureront le fonctionnement des écoles. Il est donc utile de montrer comment la fréquentation volontaire de ces écoles a préparé et va faciliter l'extension de leur fonctionnement.

De tous côtés, nous trouvons dans la presse des appels à la jeunesse pour assurer l'avenir du pays, avenir qui est le sien. On peut fermement assurer qu'elle le veut et que, parmi nos jeunes gens, nombreux sont ceux qu'anime le plus pur esprit de devoir et de dévouement à la patrie. Parmi eux, on peut signaler tout spécialement les S.O.R. qui, depuis des années, fréquentent volontairement les écoles de perfectionnement. Ils ont groupé leurs amicales en une fédération, la Fédération nationale des amicales de sous-officiers de réserve, dont le siège est à Paris, 122, rue de Grenelle, qui réunit ainsi une jeunesse nombreuse et particulièrement intéressante. En effet, si elle appartient à toutes les classes sociales, elle en comporte beaucoup qui sont de condition modeste et pour qui la vie est aujourd'hui difficile.

La diminution excessive de la durée du service militaire avait rendu presque impossible la formation de bons gradés pour nos réserves; d'autre part, les périodes d'instruction diminuées de nombre et de durée, et d'ailleurs incomplètement exécutées faute de crédits budgétaires, ne permettaient pas de compléter ni même d'entretenir convenablement cette formation.

Pour les officiers, on a trouvé une solution satisfaisante : la préparation militaire supérieure, obligatoire dans certaines grandes écoles, facultative dans les autres et dans les Facultés, attire la fleur de notre jeunesse et assure un excellent recrutement.

La solution était tout autre pour les gradés subalternes. Pour eux, il n'existait pas d'écoles de perfectionnement ni d'amicales en vue de développer leur instruction.

A partir de 1927, cependant, et sur l'initiative de jeunes officiers de réserve, des écoles de sous-officiers commencent à se créer sans attache officielle. Les congrès de l'U.N.O.R. y prirent intérêt et émettent le vœu d'en voir généraliser la création. Ce vœu fut entendu en 1930 par le ministre Maginot, et partout des écoles commencèrent à s'ouvrir à la fin de cette année et des amicales se formèrent.

La première année scolaire, 1930-1931, vit déjà 980 écoles, 205 amicales, 19.140 sous-officiers inscrits aux écoles, 4.450 assidus.

En 1937-1938, il y avait 3.547 écoles, 1.100 amicales affiliées, 80.000 membres des amicales, 105.000 inscrits aux écoles et le nombre des assidus en 1937-1938 a atteint 54.200 sous-officiers et 6.600 caporaux et soldats pour l'armée de terre.

On voit que les progrès ont été considérables.

Ces jeunes gens, quand ils se réunissent à l'occasion de leurs congrès et de leurs fêtes, parlent beaucoup moins de leurs droits que de leurs devoirs. Les vœux qu'ils émettent portent presque exclusivement sur l'amélioration des conditions de leur instruction. Ils s'encouragent mutuellement à travailler et à s'instruire pour être dignes de leurs fonctions de chef et devenir capables de les remplir avec compétence, conscients qu'ils sont d'être comptables de la vie et du sang des soldats qui leur seraient confiés. La France peut être fière d'avoir des fils comme eux-là, profondément patriotes, imprégnés de l'esprit de devoir, prêts à tous les sacrifices le jour où la sécurité du pays les appellerait sous les drapeaux.

Dans les amicales, ils fortifient leurs sentiments de camaraderie. Dans les écoles, où, à côté des officiers de l'armée active, des centaines d'officiers de réserve viennent leur servir d'instructeurs volontaires, ils acquièrent la confiance de leurs futurs chefs et leur donnent la leur. Des liens étroits d'affection et de dévouement réciproques se nouent entre eux. C'est une force de plus, non seulement au point de vue militaire, mais aussi au point de vue social. Dans toutes les fêtes d'officiers de réserve, les sous-officiers sont représentés, et inversement, preuve visible qu'en France aucune barrière de caste ne sépare les différents grades, respectueux de la hiérarchie, mais sachant que, par la valeur et le mérite, on peut s'élever de rangs les plus modestes aux grades les plus élevés. En effet, n'en déplaise à certains dénigriers de l'armée, il n'est pas chez nous d'institution plus démocratique qu'elle, où chacun soit plus sûr de ses droits, comme de ses devoirs et garanti contre tout abus de pouvoir.

## Les enfants de Cahors vont partir pour la colonie de vacances de Biarritz

C'est à Cahors que se fera le prochain rassemblement des enfants de la Fédération des œuvres laïques du Lot envoie chaque année à la colonie de vacances de Biarritz. Le départ a été fixé au 27 août, à 6 h. 45. Le contingent est, cette année, particulièrement important.

De Souillac, cent cinquante jeunes écoliers sont déjà partis.

Ainsi, inlassablement, la F.D.O.L. poursuit son œuvre, toute de généreuse humanité et partage les petits colons du Lot entre la mer et la montagne, dans ses trois colonies de Biarritz, de Port-Vendres et de Campan.

La plus importante est évidemment celle de Biarritz où, chaque été, près de deux mille enfants sont reçus, et pendant un mois font provision d'air pur et salin, de soleil et de souvenirs joyeux pour les longs mois d'hiver.

Beaucoup de parents ont visité le merveilleux établissement de Biarritz et ont constaté les conditions exceptionnelles de confort, d'hygiène et de sécurité dans lesquelles se trouvent placés les petits colons.

C'est une réalisation certainement sans précédent dans les annales des colonies de vacances et nous sommes heureux de trouver mêlés à cette œuvre de la jeunesse le nom de M. Marcel Jaquier, préfet de la Dordogne, et avant préfet du Lot, et celui de M. Flottes, ancien inspecteur d'Académie du Lot, actuellement inspecteur d'Académie de la Dordogne.

Bref, les dernières formalités sont accomplies. Les futurs colons attendent le départ dans une fiévreuse impatience et surveillent attentivement la préparation du trousseau.

Voici les dernières recommandations que la F.D.O.L. adresse aux parents concernant la tenue et le trousseau :

« Tenue et trousseau. — La tenue, obligatoire, est fournie par l'œuvre, à Biarritz. Elle comprend : bérêt rouge, deux maillots rouges, un chandail en laine.

« Tous les enfants, sans exception devront prendre cette tenue complète, même s'ils possèdent depuis l'année précédente quelques articles, en principe inutilisables, d'ailleurs, après un séjour.

« En outre, les parents devront se procurer dans le commerce et à leurs frais une paire de sandalettes blanches, une ceinture blanche en caoutchouc si possible, et un chapeau de paille blanc.

« Ils devront remettre à l'enfant, dans une valise ou une caisse portant de façon très apparente les nom et prénoms, les objets suivants qui n'ont pas besoin d'être neufs : un capuchon imperméable et une paire de souliers, une paire de feutres pour le dortoir, un pantalon ou jupe en couleur, une chemise de jour et trois chemises de nuit ou pyjamas ; six mouchoirs, trois serviettes de table, une main pour la toilette, deux tabliers : roses pour les petites filles noirs ou bleus pour les petits garçons ; deux morceaux de savon, un couteau, une pochette à serviette et un rond de serviette numérotés.

« Les enfants porteront en baudouillère une musette renfermant un repas froid pour le voyage.

« Toutes les pièces de ce trousseau devront être marquées d'un numéro qui sera communiqué lorsque l'inscription sera définitive.

« Visite des parents et excursions. Les familles pourront voir leurs enfants.

« Des excursions seront organisées à Biarritz. Les parents seront reçus à la table commune, dans la limite des places disponibles, ou à l'établissement coopératif. Des chambres à prix réduits pourront être procurées à ceux qui préviendront à l'avance.

## Les bonifications de la construction immobilière

Le Ministère de l'Economie Nationale communique :

Un décret du 18 août 1939 (Journal Officiel du 20 août) modifie les conditions d'attribution des bonifications à la construction immobilière.

A compter du 10 septembre, les bonifications ne pourront être accordées que pour les emprunts conclus et des travaux entrepris après le dépôt de la demande.

**Au P.-O.-Midi**  
MM. Francoual et Rayrolles, facteurs à la gare de St-Denis-près-Martel, sont nommés à Bretonne-Biars.

## Service téléphonique

A partir du 24 août 1939, le service téléphonique sera prolongé les jours ouvrables de 12 heures à 14 heures à la cabine de Nuzéjous, canton de Catus (Lot).

## PALAIS des FÊTES

SAMEDI 26  
DIMANCHE 27 AOUT (en soirée à 21 h.)  
DIMANCHE (matinée)

Pierre BLANCHAR, Viviane ROMANCE  
et Roger KARL

## DANS Le Joueur

magnifique production tirée du célèbre roman de Dostoïewski

## LES CADETS DU QUERCY A CAHORS

Dans son dernier numéro « Le Journal du Lot » a fait savoir que « Les Cadets du Quercy », en collaboration cordiale avec « La Diane », organisaient des réjouissances populaires dans l'arrondissement de Cahors, les vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 septembre.

Voici le programme sommaire de ces deux journées, dont nous précisons bientôt le détail :

**Vendredi 1<sup>er</sup> septembre**  
A Cahors : à midi précis, rassemblement, place Thiers, devant le Monument aux Morts de la Guerre, où seront déposés des fleurs.

A midi 1/2, déjeuner cadurcien au restaurant de Robinson (25 francs), sous la présidence du Maire de Cahors, suivi de sauterie avec intermèdes de chants.

A 20 heures 30, sur les Allées Fénélon, grand concert gratuit avec le concours de Porphion, de l'Avenir Cadurcien, du Cercle Musical du P.-O., du Ballet Cahorsin, de Mlle Germaine Ganiayre et d'autres artistes réputés. Après le concert, bal populaire.

**Samedi 2 septembre**  
A Cahors : 7 heures 30, rassemblement devant le « Café de la Promenade », en vue du départ pour « La Route du Vin de Cahors », sous la conduite de l'écrivain régionaliste, Ernest Lafon.

8 heures 1/2, petit déjeuner à Albas. 13 heures, banquet à Puy-l'Évêque. 19 heures : rentrée à Cahors pour assister à l'ouverture de la fête de Saint-Georges.

Prix total de la journée du 2 septembre (autocar, petit déjeuner et banquet : 55 francs).

Les inscriptions pour le déjeuner de Robinson et pour la Route du Vin de Cahors sont reçues au Café de la Promenade jusqu'au 30 août, dernier délai.

Tous les Lotais habitant le département sont cordialement invités à participer à ces deux journées, au même titre que leurs compatriotes momentanément « déracinés ».

## LA FABRICATION DES PIQUETTES ET DES VINS DE SUCRE

De la Direction des Services Agricoles :

Il est rappelé que sont seuls autorisés à fabriquer des piquettes ou des vins de sucre, et uniquement en vue de la consommation familiale et domestique, les viticulteurs dont l'ensemble des déclarations de récolte n'accuse pas, pour l'année en cours, une production supérieure à 100 hectolitres de vin.

Toutefois, l'autorisation de fabriquer des piquettes peut être accordée, exclusivement pour la consommation familiale et domestique, par décret du ministre de l'Agriculture déterminant les communes et les cantons où l'emploi de cette boisson familiale est conforme aux usages locaux, loyaux et constants.

Cette autorisation doit être demandée par le propriétaire ou par le vigneron, là où existe la culture à moitié fruit, avant le 31 août de chaque année ; la demande doit porter l'indication exacte du personnel employé sur l'exploitation, le droit étant limité à 5 hectolitres pour le propriétaire et sa famille, plus 5 hectolitres par homme employé à l'année, sur la propriété, sans que la quantité puisse, dans l'ensemble, excéder 10 hectolitres.

En conséquence, nous invitons les viticulteurs qui désirent être autorisés à fabriquer en 1939 des piquettes ou des vins de sucre, à remettre d'urgence leur demande à la mairie de leur commune. MM. les maires sont chargés par la loi de recueillir les demandes, et de les transmettre ensuite avant le 1<sup>er</sup> septembre à M. le Préfet du Lot.

## UNE QUESTION RELATIVE AU DÉCRET DE L'IMPÔT SUR LES SUCCESSIONS

Par la voie du Journal Officiel, M. René Besse expose à M. le Ministre des finances qu'un décret du 21 avril 1939 a exonéré, sous certaines conditions, de l'impôt sur les successions en ligne directe descendante, les petites propriétés rurales jusqu'à concurrence d'une valeur de 100.000 francs et a étendu le bénéfice de cette exonération à l'époux survivant ; et demande de lui faire connaître si le bénéfice du décret précité ne peut être étendu à deux déclarations de succession non encore souscrites à ce jour, concernant : a) la première, une épouse survivante légitime universelle (à défaut d'enfants), de son mari décédé le 12 février 1939 ; b) la seconde, des héritiers en ligne directe descendant au premier degré, héritiers de leur mère, décédée le 19 mars 1939, laissant des immeubles ruraux d'une valeur supérieure à 10.000 fr.

Voici la réponse faite :

**Réponse.** — Réponse négative, les dispositions du décret du 21 avril 1939 n'étant applicables qu'aux successions ouvertes depuis leur entrée en vigueur.

## Déclaration de stocks de vins

Il est rappelé aux viticulteurs que l'article 12 du Code du vin, modifié par l'article 1 de la loi du 12 juillet 1937 leur fait une obligation de déclarer à la mairie, avant le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année leur stock de vin restant des récoltes précédentes.

Tous renseignements utiles pourront être fournis aux intéressés par le service des contributions indirectes.

## Un nouveau timbre

A l'occasion de l'inauguration du paquebot « Pasteur » par le Président de la République, l'Administration des P.T.T. mettra en vente, à partir du 9 septembre prochain, un nouveau timbre de 70 centimes.

Cette figurine, de couleur bleu-vert, est éditée en grand format et imprimée en taille douce.

## CAHORS

### LEGIION D'HONNEUR

M. Foissac, instituteur à Albas, président et fondateur du « Soutien Mutuel des membres de l'enseignement public » est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Voilà une décoration qui sera saluée par l'applaudissement unanime des 80.000 membres de cette société magnifique d'entraide et de solidarité, dont M. Foissac est le créateur et qu'avec autant de dévouement que d'intelligence il a porté à un degré de prospérité que nul n'aurait osé prévoir.

On espérait qu'elle lui serait décernée lors du récent Congrès du Soutien Mutuel organisé à Cahors avec un si beau succès grâce à la dévouée collaboration de MM. Doumer, Boissy et David. Aujourd'hui qu'il la reçoit, enfin, nous nous associons bien cordialement aux nombreuses et méritées félicitations qu'il ne manquera pas de recevoir.

### Affichage d'un ordre de rappel des réservistes

Mardi matin, à la surprise générale des affiches de rappel de certaines catégories de réservistes étaient placardées dans toutes les communes de la XVII<sup>e</sup> région. Déjà les intéressés avaient pris avec calme leurs dispositions pour déférer à cette décision lorsqu'on apprit qu'il y avait contre-ordre.

L'affichage avait, en effet, été provoqué par une erreur purement matérielle dans la transmission d'un ordre.

L'erreur a été aussitôt réparée par la direction de l'état-major et toutes mesures ont été prises pour que des faits semblables ne se reproduisent pas.

Mais, durant la journée, les ordres de rappel ont été remis aux intéressés par la gendarmerie.

### Pour les réservistes et disponibles sous les drapeaux

Au sujet de la franchise postale et la gratuité des transports pour les réservistes et les disponibles sous les drapeaux, M. Daladier, président du Conseil, ministre de la Guerre, indique que « les réservistes et les disponibles rappelés ou maintenus sous les drapeaux reçoivent chaque semaine quatre timbres F.M. qui peuvent être utilisés par les militaires eux-mêmes ou par leur famille ». En outre, le ministre vient de préciser, à ses services, que la gratuité de transport sera accordée aux militaires de la disponibilité maintenus ou rappelés sous les drapeaux dans ces conditions :

1<sup>o</sup> Octroi de la gratuité d'un transport aller et retour par voie ferrée à la totalité de l'effectif des disponibles maintenus ou rappelés pour une permission au cours de leur maintien sous les drapeaux.

2<sup>o</sup> En ce qui concerne les seuls militaires dont la famille reçoit l'allocation journalière — c'est-à-dire les militaires classés soutiens indispensables de la famille — octroi en plus de transport précédent de la gratuité d'un deuxième transport aller et retour par voie ferrée. Les militaires de la Métropole en service en Afrique du Nord et en Corse bénéficient en plus de la gratuité des transports par voies maritimes aller et retour pour une seule permission.

### Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Fau, juge de paix honoraire, décédé à Latronquière à l'âge de 87 ans.

M. Fau avait été pendant plusieurs années juge de paix de Cahors où il ne comptait que des sympathies.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

### Le Docteur de Nazaris est absent du 12 août au 27 août.

### Avis aux agriculteurs

Nous rappelons aux viticulteurs qui désirent obtenir l'autorisation de fabriquer des piquettes que, conformément à la réglementation en vigueur, ils doivent faire une déclaration en mairie avant le 31 août, dernier délai.

Cette déclaration doit indiquer :

1. Les nom et prénoms et profession du déclarant.
2. Son domicile.
3. Le nombre d'hectolitres récoltés l'année précédente.
4. Le nombre de personnes travaillant sur l'exploitation.
5. Le lieu où se trouve l'exploitation (lieudit et commune).

Cette demande d'autorisation doit être formulée par le propriétaire lorsqu'il exploite lui-même, ou par métrayer, lorsque la culture est faite à moitié-fruit.

MM. les maires doivent établir un bordereau récapitulatif de ces demandes d'autorisation et l'adresser à la préfecture aussitôt passé le délai du 31 août.

### Les Cours Pigier

sont supérieurement organisés pour enseigner : Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Correspondance, Fiscalité, Français, Arithmétique, Langues, Coupe, Couture, Modes, Lingerie, etc., etc.

Progress rapides. Diplôme en fin d'études Facilités de paiement.

Facilités de placement  
CAHORS, 12, Boulevard Gambetta,  
FIGEAC, 1, Place Champollion.  
Inscriptions et renseignements gratuits tous les jours, matin et soir à partir du 4 septembre.

## DÉCOUVERTE DE GROTTES DANS LE LOT

Entre la commune de Cazoullis et le village de Neméjoux, à quelques kilomètres de Souillac (Lot), un orifice laissant à peine le passage d'un homme se faisait jour, au ras du sol.

Ces jours derniers, MM. Fadhel père et fils, Pierre Vonzoun et Maury, de Cazoullis, accompagnés de M. Rougier, de Peyrillac, décidèrent d'explorer le sous-sol. Les explorateurs improvisés, munis de lampes et de cordes, pénétrèrent dans un trou mystérieux. Après avoir parcouru difficilement, tantôt à genoux, tantôt à plat ventre une trentaine de mètres environ sous terre, ils découvrirent de nombreuses galeries où s'élevaient de gigantesques colonnes naturelles.

La partie explorée comprend environ 1.500 mètres. Elle comprend d'immenses salles voûtées parées de véritables merveilles de la nature.

A quelques mètres de la paroi, on entend le bruit d'une cascade souterraine qui fait résonner les voûtes. Il est probable que l'exploration va être amplifiée avec de plus grands moyens de pénétration.

### Promotions

MM. Aymard, Aylies, Becqué, sous-lieutenants de réserve à la 17<sup>e</sup> région sont promus au grade de lieutenant.

### Blessé par une hachette

Le jeune Dieudonné Bennet, 12 ans de Frayssinet-le-Gourdonnais, en manœuvrant une hachette, s'est presque sectionné un doigt de la main gauche.

Transporté à l'hôpital de Cahors, il a reçu les soins nécessaires par son état, et on espère pouvoir lui conserver l'usage du membre blessé.

### Au Stade Cadurcien

Le public cadurcien est informé que le Stade Cadurcien (section rugby) n'est plus rattaché au Comité des Pyrénées, mais au Comité du Périgord-Agenais.

### Accident du travail

En décrochant un wagon, M. Cabessut, chef de train à Cahors, reçut un crochet de traction de secours d'un autorail sur le pied gauche. Assez gravement blessé, M. Cabessut devra observer un repos de 8 jours.

### Auto en feu

Une automobile conduite par M. Sanson, se rendant de Metz à Montauban avec sa famille, a pris feu au tournant de la Mostonie (commune de Frayssinet-le-Gourdonnais). Les passagers réussirent à se dégager mais la voiture a été complètement détruite.

### Auto contre poteau électrique

Une auto qui suivait la route de St-Denis-près-Martel a heurté, au lieu dit « Pont Lafont » un poteau télégraphique et, un peu plus loin, le parapet du pont.

L'Union électrique rurale de Martel a porté plainte.

### Pêche interdite

Deux jeunes gens se livraient à la pêche dans la Dordogne, dans la nuit de samedi. Mais l'attention des gendarmes qui passaient sur la route fut attirée par la lueur d'une lampe électrique.

Quand la pêche fut terminée, les deux jeunes gens regagnèrent la berge. Mais les gendarmes se présentèrent aussitôt. Un des jeunes gens réussit à s'enfuir, mais l'autre fut arrêté. C'est un nommé Paul P... cultivateur à Mouton (commune de Bétaillé).

Les engins de pêche et une lampe à acétylène ont été saisis.

### Deux voyageurs d'un auto-car gravement blessés

Lundi soir, vers 17 heures 30, un très grave accident s'est produit sur la route, entre Rocamadour et Martel. Ayant pris place dans le car qui assure le service de poste rurale, Mme Pasquier et son fils, âgé de 12 ans, se trouvaient assis, l'un à côté de l'autre. Mme Pasquier avait un bras passé par l'une des ouvertures de côté, et l'enfant regardait au dehors.

A un tournant de la route, le car de la poste rurale était brusquement croisé par un gros camion servant au transport du bétail.

Ce camion, passant trop près du car, happa le bras de Mme Pasquier et l'arrachait presque, cependant que l'enfant était frappé violemment à la tête.

Soignés sur place tout d'abord, les deux blessés furent transportés, peu après, à l'hôpital polyclinique de Brive où le docteur Bardou a jugé leur état très grave.

## A PARIS

### Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)  
Métro : Saint-Paul  
PARIS (1<sup>er</sup>)

TOUT LE DERNIER CONFORT  
SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES A UN LIT  
de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC  
(Originaire du Lot)  
Propriétaire

Téléphone  
ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le  
Journal du Lot

## Ecole Polytechnique

Dans la liste des élèves ayant satisfait aux examens de sortie de l'Ecole Polytechnique en 1939, nous relevons le nom de notre excellent compatriote, M. Baboulière.

Nos félicitations à M. Baboulière qui est le fils de l'excellent négociant de la rue Maréchal-Foch.

## Cadavre retrouvé

Mercredi matin le corps du jeune Léon Bourdaria a été repêché au pont de Campagne. Le corps avait été aperçu par des pêcheurs, mardi soir, mais la nuit étant arrivée, toute recherche était impossible.

Ce ne fut même qu'après de longs efforts, en raison de la crue du Lot, que le corps put être ramené sur la berge par un pêcheur, M. Iragne, où il fut examiné par M. le docteur Alazard qui ne releva aucune blessure.

Le corps, transporté à Cahors, a été inhumé à 17 heures au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

## Vois

M. Louis Venries, cultivateur à Gorses, s'était rendu à la fête de Larturrelle (commune de Montet-et-Bouxa) et, comme il faisait chaud, il enleva sa veste qu'il suspendit à la poignée de la fenêtre de la salle de bal.

Quand il la reprit, il constata que sa montre qui était dans la poche de la veste avait disparu. En même temps, M. Paul Laporte qui était également dans la salle constatait qu'un stylo lui avait été dérobé.

Plainte fut portée à la gendarmerie de Latronquière et une enquête ouverte permit de retrouver le voleur. C'était le jeune J... domestique de ferme à St-Médard-Nicourby qui restituait le stylo mais ne put rendre la montre car il l'avait démolie.

Les débris de la montre furent, en effet, retrouvés dans les broussailles, en bordure d'un pré. J... passe pour peu intelligent.

## Accidents de battages

M. Robert Gaminal, entrepreneur de battages à Campagnac-le-Quercy, a été victime d'un accident de battage près de Salviac. Son bras droit a été pris par une courroie du hache-paille.

Il a reçu du docteur Cambornac les soins nécessaires par son état qui ne sera pas très grave.

M. Dordé, cultivateur, occupé aux travaux de battage, était sur une batteuse chez M. Lestrade, du Fratis (commune de Valprionde) lorsqu'un ouvrier qui coupait les liens des gerbes avec un couteau le blessa gravement à la main droite.

M. Dordé reçut des soins immédiats du docteur Gihbert et devra observer un repos d'une dizaine de jours sans complications.

## Arrondissement de Cahors

### Albas

Au Pays des Ombres. — « C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit. »

Dans la principale allée de Cayrac, nécropole d'Albas, des squelettes sortis de leurs tombeaux ont laissé choir leur suaire.

Trois d'entre eux, dans un cliquetis d'os, mêlent leurs phalanges ; leur thorax décharné s'orne de médailles en fer blanc et en carton pâte. Nous sommes les Orphéons d'Albas. Sain-tis est mort, notre directeur Léonard Lafon est aussi descendu dans la tombe, personne ne s'est saisi de sa prestigieuse baguette. On ne chante plus, dans la cité des vivants. Un soir, le vent de la politique souffla, en tempête, sur nos têtes, nous mourûmes. Maintenant le silence de nos nuits n'est plus troublé que par la symphonie du vent dans les noirs cyprès, les arpeges du rossignol, les trilles du merle.

Un autre squelette porte la hampe d'un drapeau. Je suis l'Amicale des hommes de troupes démobilisés, l'oubli a vingt ans pour tisser son voile, aujourd'hui c'est un suaire que la politique a corrodé et sali.

J'étais la Société de secours mutuels, dit un autre squelette. Le temps où les mains se joignaient dans une généreuse étreinte n'est plus, aujourd'hui les poings se dressent. L'hydre de la politique a causé ma mort.

Affublé d'attributs qu'on découvre dans les magasins aux accessoires, un squelette porte une lyre, le masque de Thespis. Pendant ma vie, j'organisais des soirées récréatives et de bienfaisance. Un jour la névrose de la politique m'anéantit et me précipita dans la tombe.

Un eaducée, une corne d'abondance étaient triomphalement portés par un autre squelette. J'étais Coopérative, la politique sophistiqua tous mes produits je mourus empoisonné.

A la pâle lueur d'un rayon de lune, une silhouette, sortant

Elle est tenue à la disposition de la personne qui l'a perdue. S'adresser à la mairie de Cazals où la déclaration de trouvaille a été faite aussitôt.

#### Calvignac

**Fête locale.** — Nos dévoués jeunes gens préparent activement la fête qui doit avoir lieu les 26, 27 et 28 courant. Nous espérons que nombreux seront les visiteurs qui viendront à Calvignac, paré de verdure en ces jours de réjouissance. Un orchestre de choix permettra aux amateurs de la danse de s'en donner à cœur joie et des jeux nombreux amuseront grands et petits.

Tous à Calvignac pendant ces trois jours où le meilleur accueil vous attend.

#### Duravel

**Concours de boules.** — Notre jeune Société avait organisé, dimanche 13 août, un Concours régional auquel participaient 12 quadrettes des environs. Duravel était représenté par la quadrette Chavagnac et Bru qui défendirent hardiment les couleurs locales.

Les parties qui se déroulèrent au foirail et dans la cour de l'école des filles furent suivies par un nombreux public, qui avait tenu à venir encourager nos débutants.

Les résultats furent les suivants : 1<sup>er</sup> éliminatoire : quadrette Breil, Puy-l'Évêque, bat Calmon, Cahors, 13 à 10 ; quadrette Millau, Dégagnac, bat Mono, Puy-l'Évêque, 13 à 10 ; quadrette Rivière, Puy-l'Évêque, bat Salgues, St-Georges-Cahors, 13 à 5 ; quadrette Sénac, Cahors, bat Delcayrou, Puy-l'Évêque, 13 à 9 ; quadrette Bru, Duravel, qualifiée d'office pour l'éliminatoire.

2<sup>e</sup> éliminatoire : quadrette Breil, Puy-l'Évêque, bat Millau, Dégagnac ; quadrette Sénac, Cahors, bat Rivière, Puy-l'Évêque, 13 à 6 ; quadrette Chavagnac, Duravel, bat Bru, Duravel, 13 à 12. 1/2 finale : quadrette Sénac, Cahors, bat Chavagnac, Duravel, 15 à 11. Finale : quadrette Sénac, Cahors, bat Ruil, Puy-l'Évêque, 13 à 4.

Nous félicitons les organisateurs et les joueurs, qui tous rivalisèrent d'ardeur et de dévouement pour la réussite de cette journée de sport, nouveau dans notre localité, et souhaitons à nos jeunes boulistes de brillants succès pour les concours à venir.

Un magnifique bal au foirail, suivi d'une tombola dotée de nombreux lots, a clôturé cette fête sportive.

A la prochaine.

#### Luzech

**Accident de moto.** — M. Chauvelot fils, d'Albas, pilotant une moto sur laquelle avait pris place une amie de la famille, se rendait à Cahors mercredi dernier. Au tournant de la Ca-fourque, la direction de la machine n'obéit pas au conducteur et les deux voyageurs furent précipités sur la chaussée.

M. Marcel Couailla, boucher à Luzech, venant de faire sa tournée, aperçut les deux jeunes gens inanimés au milieu de la route. S'empressant de les secourir et les transporta immédiatement chez M. le docteur Vidal qui leur prodigua les soins nécessaires.

Les deux blessés portent des blessures multiples sur diverses parties du corps. Aucune ne paraît grave pour le moment mais le repos le plus absolu a été prescrit.

Nous souhaitons aux jeunes blessés leur prompt rétablissement.

#### Mercuès

**Nécrologie.** — Nous avons appris avec regret la mort de M. Augustin Delfour, ancien cantonnier communal, décédé à l'âge de 78 ans. Ses obsèques ont été célébrées samedi au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné de vives sympathies à la famille.

Nous adressons à Mme Delfour, à ses enfants, à tous les parents, nos sincères condoléances.

#### Parnac

**Hyménée.** — Nous sommes heureux d'annoncer le prochain mariage de notre gracieuse compatriote, Mlle Marie-Louise Guignes, avec M. Henri Arnaudet, l'excellent chef d'orchestre du Jazz cadurcien.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

#### J'ai bientôt 83 ans, et je me porte à merveille

L'attribue la cause de ma santé retrouvée à la cure de Sels Lorgan. Je n'ai plus de rhumatismes. Mon foie et mon estomac fonctionnent régulièrement (Mme Asler, quai Ste-Anne, La Seyne-sur-Mer). Cinq sels dépuratifs, dont le chlorure de magnésium, composent les Sels Lorgan, d'où leur efficacité vivifiante, tonique et purifiante par la double action qu'ils exercent sur le sang et le foie. Un flacon de Sels Lorgan 9 fr. 05 permet de préparer soi-même un litre de solution pour 16 jours. Ttes Phies.

#### Arrondissement de Figeac

##### Figeac

**Divagations de chiens.** — Il nous est rapporté de divers côtés des plaintes au sujet des bruits nocturnes faits dans notre ville par les chiens.

Nombreux sont les étrangers séjournant à Figeac durant la période de vacances. Ces « vacanciers » sont désagréablement surpris des aboiements des chiens qui rôdent toutes les nuits, font un vacarme épouvantable et troublent le repos des habitants.

Nous demandons aux possesseurs de chiens de prendre soin de les fermer le soir. Nous les remercions d'avance, persuadés qu'il aura suffi de signaler cet état de choses regrettables pour le faire cesser aussitôt.

**Chambre des Métiers (élection du 27 août).** — Sur la liste d'Union loitose des intérêts artisanaux, nous relevons les noms de nos sympathiques compatriotes : Troisième catégorie, bois : M. Rives, sabotier à Figeac ; sixième catégorie, métiers divers : M. Lonjou, cordonnier à Figeac.

**Société de chasse.** — Les membres de la société de chasse sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu à la mairie.

Objet de la réunion : renouvellement des cartes de sociétaires et assurances.

##### Cajarc

**Fête du faubourg et grand concours de pêche.** — On nous annonce pour le dimanche 27 août une très grande fête qui pourra rivaliser avec notre fête locale et patronale. Cette fête, qui promet d'être très réussie aura pour principal attrait un grand concours de pêche qui réunira tous les amateurs de ce sport, afin de pouvoir gagner des lots très intéressants.

Voici le programme de cette fête : Dimanche 27 août : A 11 heures, dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts. A 12 heures, apéritif dansant. A 15 heures, grand concours de pêche ouvert à tous les amateurs ; 1<sup>er</sup> prix, 100 fr. ; 2<sup>e</sup>, 50 fr., et nombreux lots variés. A 16 h. 30, grande course de canards. A 17 heures, remise des lots et grand bal de jour. A 21 heures, grand bal de nuit et lancer d'un ballon.

L'orchestre Gramary nous assurera son brillant concours.

Les inscriptions pour le concours de pêche sont reçues à l'hôtel Cazeau, prix de l'inscription : 3 francs.

Nous souhaitons très vivement que cette belle réunion soit favorisée par une belle température et nous incitons tous les amateurs de pêche à y participer. Nous félicitons très sincèrement l'heureuse initiative du jeune comité qui a su assurer une parfaite organisation et nous ne doutons pas qu'un très nombreux public se rendra à cette fête qui laissera parmi nous un très bon souvenir.

##### Gintrac

**Hyménée.** — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Gabrielle Goudanesque, fille de M. Goudanesque adjoint au maire de notre commune, avec M. Jean-Marie Mayat, forgeron au bourg de Tauriac.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

##### Livernon

**Ecole militaire de La Flèche.** — Nous avons le plaisir d'apprendre que le jeune Jean-Pierre Schmetzer, fils de M. Schmetzer, percepteur à Livernon, vient d'être reçu au concours d'entrée de l'Ecole militaire de La Flèche.

Félicitations au jeune lauréat qui est âgé de 10 ans.

#### Une heureuse association de plantes...

...apéritives et stomachiques très actives, à des plantes toniques et au glycérophosphate, caractérise la Quintonine. C'est pourquoi le délicieux vin fortifiant que vous préparez en versant le contenu d'un flacon de Quintonine dans un litre de vin réveille immédiatement l'appétit et exerce un excellent effet sur la digestion. Le flacon 5 fr. 85. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

#### Latronquière

**Nos vacanciers sont pleinement satisfaits.** — Trois fois plus nombreux que l'année dernière, ces braves gens en villégiature ont ici tout à souhait : cuisine saine et savoureuse, air salubre, douce fraîcheur et calme reposant. Ils peuvent même sans trop de frais ni de fatigue se livrer aux attractions de la pêche. Certains vont faire une randonnée en auto à Padirac, à St-Céré ou à Figeac, mais ils rentrent précipitamment fuyant la chaleur torride. Ils ont hâte de retrouver la brise caressante de nos jolis coteaux boisés.

#### Arrondissement de Gourdon

##### Gourdon

**Syndicat d'initiative.** — Journée des « Amitiés Gourdonnaises ». — Nous donnons ci-dessous le programme de cette journée, tel qu'il doit se dérouler si chacun y apporte la bonne volonté nécessaire qui consiste simplement à être exact.

1<sup>o</sup> A 10 heures très précises, dans la salle de la mairie, grande assemblée générale avec l'ordre du jour suivant : allocation du président ; lecture du procès-verbal de séance de la dernière assemblée ; compte rendu financier par le trésorier ; rapport moral par le secrétaire général ; modification aux statuts ; nomination de cinq membres du comité dont les sièges sont vacants ; questions diverses.

2<sup>o</sup> Conférence par M. Calmèjane-Course sur Gustave Larroumet.

3<sup>o</sup> Dépôt d'une couronne au monument aux morts.

4<sup>o</sup> A midi précis, déjeuner amical au restaurant Bissonnier.

5<sup>o</sup> A 16 heures, course de vélos dernière motos, organisée par le vélodrome gourdonnais.

6<sup>o</sup> A 21 heures, concert vocal et instrumental, allées de la République, donné par l'Orphéon et l'Union musicale.

7<sup>o</sup> A 22 heures, bal populaire.

**La foire.** — Cours moyens pratiqués à la foire de Gourdon, le 14 août 1939 :

Boeufs de boucherie, 275 à 300 fr. les 50 kilos ; quelques rares extras à 310 fr. Boeufs de travail et d'élevage, 280 à 380 fr. les 50 kilos. Moutons de boucherie, 4,50 à 5 fr. 50. Agneaux de lait pour la boucherie, 6 fr. 50, le tout le kilo. Pores de charcuterie, 4,50 à 4,60 fr. l'un selon qualité et grosseur. Poulets de grain, 7 à 8 fr. Poules, 5,50 à 6 fr. 50. Canards, 6 fr. Lapins domestiques, 3 fr., le tout la livre. Œufs, 5 à 5 fr. 50 la douzaine. Oisons, 80 à 100 fr. la paire. Canetons, 30 à 40 fr. la paire. Avoine, 55 fr. le sac de 80 litres. Mais, 37 fr. le quarteron de 30 litres. Pommes de terre, 1 fr. à 1 fr. 30 le kilo. Pêches, 2 fr. 50 la livre. Tomates, 2 à 2 fr. 50 le kilo. Haricots en grains (verts), 1 fr. la livre. Oignons, 1 fr. 50 le kilo.

Prochaine foire, 26 août (samedi) après Saint-Louis.

##### Frayssinet-le-Gourdonnais

**La foudre.** — Au cours du dernier orage, la foudre est tombée sur la maison de M. Laurent, de l'Esclapier. Les dégâts matériels sont assez importants et le jeune René, 13 ans, a subi une telle commotion que des soins énergiques furent nécessaires pour le ranimer.

##### Padirac

**Excursion à Padirac.** — Le Syndicat d'initiative de Moissac organise pour lundi prochain 28 août une excursion en autocar à Rocamadour et au gouffre de Padirac.

#### Souillac

**Foire du 19 août.** — Malgré les grands travaux de la saison notre foire de samedi a été très active.

Principaux cours pratiqués : Gros boeufs d'attelage, 7 à 8.000 fr. ; moyens, 6.000 à 6.500 fr. ; veaux et génisses d'Auvergne, 3.500 à 4.000 fr. ; vaches laitières dites gâtines, 6.000 à 7.000 fr., le tout la paire.

Marché aux moutons : béliers, 250 à 300 fr. ; brebis d'élevage, 200 à 240 fr. ; agneaux de boucherie, 6 fr. ; moutons gras, 5 fr. le kilo.

Petits porcelets de deux mois d'âge, 240 à 280 fr. l'un, suivant qualité et grosseur.

Volailles : marché bien garni : poulets de grains, 7,50 à 8 fr. ; poules et canards, 6 fr. 50 ; dindes, 6 fr. ; pintades, 8 à 8 fr. 50 ; lapins domestiques, 3,50 à 4 fr. le tout le demi-kilo.

Pigeons communs, 5 à 6 fr. ; de grosses espèces, 15 à 16 fr. le couple. Œufs, 7,50 à 8 fr. la douzaine.

#### Causerie radiophonique

##### COMMENT ON FABRIQUE UNE ÉMISSION

**Le radio-journal et le radio-reportage.** — Parmi les émissions auxquelles les auditeurs accordent un grand intérêt, se situent évidemment les informations parlées et les radio-reportages. Les uns et les autres donnent à ceux qui en sont chargés bien de la tablature. Tout d'abord n'est pas journaliste de la radio ou radio-reporter qui veut. Il faut pour les premiers une grande sûreté de jugement et une prudence de fauve dans le choix des informations. La radio, si elle va plus vite que le journal, a aussi d'autres responsabilités. Du fait qu'elle s'adresse directement à l'oreille, elle est mieux que le journal propre à créer l'émotion, ou même, cela s'est vu, la panique. D'autre part, ses auditeurs appartiennent à tous les horizons politiques ; elle doit donc être maîtresse de ses nerfs et ne blesser personne, principes qui furent sérieusement oubliés de 1936 à 1938.

Le radio-reporter doit posséder toutes les qualités du journaliste de la radio et un certain nombre d'autres en plus. Il doit surtout avoir une élocution sobre et le don de l'improvisation, ce qui ne se rencontre pas tous les jours. Il doit aussi peser ses paroles et ses silences, les unes ayant autant d'importance que les autres. On est revenu en effet de la tactique qui voulait, pour que le radio-reporter parlât tout le temps, même pour ne rien dire.

Les journalistes de la radio sont constamment sur la brèche. Leur journée, pour ceux qui sont chargés des informations du matin, commence à 5 heures par un dépouillement méthodique de la presse et des dépêches d'agence. Une heure plus tard, le bulletin est prêt à passer au micro. Il faut aussi suivre l'actualité pas à pas. Un grand homme vient-il de mourir ? Vite on recherche dans les archives sonores des enregistrements de sa voix. Un dictateur prononce un discours ? Le document est enregistré sur le fur et à mesure et traduit instantanément livrés aux ondes.

Le radio-reporter, lui, doit être un débrouillard et se trouver toujours au bon endroit, l'astuce et la supercherie faisant au besoin partie de ses armes de travail. On raconte à ce sujet de nombreuses anecdotes dont voici une pleine de sel. Un soir du 14 juillet, un car de radio-reportage se rendait sur une place de Paris pour enregistrer le chant d'une de nos vedettes. Il était impossible d'avancer lorsque providentiellement le radio-reporter fut pris pour la vedette elle-même. Immédiatement, notre homme descendit du car, brandit la gerbe de fleurs qu'on venait de lui remettre et y inséra son micro. Après quoi, on lui laissa passage pour aller vers la vraie vedette et c'est ainsi que le micro parvint jusqu'à destination.

Ce que les radio-reporters craignent le plus, ce sont les retards inévitables dans certaines manifestations. Comme on a l'antenne il faut alors meu-

bler l'émission autant que possible par autre chose que par des banalités. Il est donc prudent d'avoir dans sa poche quelques documents sur l'endroit où on se trouve, son histoire, etc... On peut ainsi faire passer le temps.

Bref, un radio-reporter doit déployer des talents d'ingéniosité et d'esprit peu ordinaires. Il n'a pas le temps, comme ses confrères de la presse écrite, de revoir son texte sur une épreuve. Ce qui est dit est dit et s'il est des auditeurs bienveillants il en est aussi d'autres prompts à une critique au demeurant fort naturelle.

**Le temps, ami de l'auditeur, ennemi des confrenciers.** — Un homme redoutable pour les confrenciers, c'est, selon les postes, le chef de poste ou le secrétaire des émissions. Celui qui se charge de l'opération est à la fois érudit et impitoyable. Il sait exactement à vue d'œil combien il faudra de temps à cinq secondes près pour lire tel ou tel feuillet. Mais il sait aussi trancher à bon escient et élaguer ce qui n'est pas « radiophonique ».

Ces tranches de vie sonore, ces images de l'actualité sont une des principales raisons d'être et de prospérer de la radio ; elles sont aussi un de ses domaines des plus difficiles, car il oblige à une constante improvisation et à un renouvellement quotidien.

#### Dernière heure

##### Un pacte de non-agression italo-soviétique

De Rome. — Des dépêches de correspondants de journaux japonais à Rome font supposer qu'un pacte de non-agression italo-soviétique suivra la conclusion du pacte germano-soviétique.

**L'Australie aux côtés de l'Angleterre** De Canberra. — Dans une déclaration à la presse, à l'issue d'une réunion du Cabinet fédéral, le premier ministre d'Australie a affirmé que l'Australie était déterminée à se ranger « aux côtés de la Grande-Bretagne en cas de besoin ».

**Les permissions supprimées dans l'armée belge**

De Bruxelles. — A partir du 23 août et jusqu'à nouvel ordre, les congés et les permissions sont supprimés dans l'armée belge, sauf cas d'urgence. Toutefois les militaires actuellement en congé ne seront pas appelés.

##### Cabinet Immobilier

(20<sup>e</sup> année)

**J. DELLARD**

propriétaire, 1, rue Mar-Joffre

**CAHORS**

**VENTE ET ACHAT**

toutes propriétés

Châteaux, villas, tous immeubles

ville et campagne

TERRAINS A BATIR

Fonds de commerce

Prêts hypothécaires

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

##### AGENCE IMMOBILIÈRE

ACHAT - VENTE & LOCATION

D'IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS DE RAPPORT & D'AGREMENT

ANTIQUITÉS

Châteaux - Maisons - Villas - Jardins

Bois - Fonds de Commerce

**A.-Cyrille VAISSIÉ**

2, Rue du Portail-Alban, 2

**CAHORS (Lot)**

— L'as-tu mise au courant des difficultés dans lesquelles se débat ta famille ?

— Oui, ma tante.

— As-tu trouvé un accueil favorable ?

— Ma tante a demandé à réfléchir quelques jours.

— L'autre leva les yeux au ciel.

— Est-il possible ? fit-elle. Une femme aussi riche ! Qu'est-ce que ça pouvait lui coûter de sacrifier un petit million pour vous venir en aide ?... Elle en a tellement !...

Josiane eut un sourire triste.

— Hélas ! soupira-t-elle. On a beau avoir des millions ce n'est pas sans peine qu'on en lâche même un seul...

Marguerite enleva, d'un geste familier, les grosses lunettes qui chevauchaient son nez imposant.

— Eh bien ! moi, déclara-t-elle, je suis beaucoup moins riche que ta tante, et cependant, je suis tout autre... Quand j'aime quelqu'un, je le prouve... Tiens, prends mes clefs, et ouvre le petit secrétaire qui est placé contre le mur.

Josiane obéit.

— Que faut-il chercher, ma tante ?

— Là, dans le tiroir de gauche. Tu vois cette grande enveloppe...

— Oui, ma tante.

— Apporte-la, je te prie.

— La voici.

Les lunettes reprirent leur place sur le nez osseux.

— Je vais te donner connaissance de ce qu'elle contient, fit-elle.

#### A l'occasion

##### de la 4<sup>e</sup> FOIRE-EXPOSITION

qui doit avoir lieu à Figeac du 10 au 17 septembre, la Société Nationale des Chemins de fer français délivrera, les 10, 15 et 17 septembre, pour Figeac, au départ des gares situées sur les sections de lignes de :

Tessonnières à Capdenac ; Cahors à Capdenac ; Rodez à Capdenac ; Brive à Figeac ; Murat (Cantal) à Figeac ; Souillac à Aurillac, des billets spéciaux d'aller et retour à demi-tarif, en 3<sup>e</sup> classe, valables jusqu'au lendemain du jour de la délivrance dans les trains partant de avant midi, sans faculté de prolongation. Renseignez-vous dans les gares.

##### A l'occasion de la Semaine religieuse des Pèlerinages

qui doit avoir lieu à Rocamadour du 8 au 15 septembre, la Société Nationale des Chemins de fer français délivrera tous les jours, du 8 au 15 septembre, à destination de Rocamadour et au départ des gares situées sur les sections de ligne de :

Tulle à Brive ; Limoges (par Uzerche et par St-Yrieix) à Brive ; St-Denis-près-Martel à Brive ; Périgueux à Brive ; St-Denis-près-Martel à Aurillac ; Capdenac à Aurillac ; Flaujac à Capdenac ; Cahors à Capdenac ; Villefranche-de-Rouergue à Capdenac ; Rodez et Decazeville à Capdenac ; ainsi que les gares de Martel, Souillac et Gourdon, des billets spéciaux d'aller et retour à demi-tarif, en 3<sup>e</sup> classe.

Valables deux jours sans faculté de prolongation. Renseignez-vous dans les gares.

##### A l'occasion de la Foire du Pin

qui doit avoir lieu à Agen, le 18 septembre, la Société Nationale des Chemins de fer français délivrera, à cette date, pour Agen, au départ des gares situées sur les sections de lignes de :

Marmande à Montauban ; Penne à Villeneuve-sur-Lot ; Le Buisson à Auch ; Cahors à Monsempron-Libos ; Condom à Port-Sainte-Marie, des billets spéciaux d'aller et retour à demi-tarif, en 3<sup>e</sup> classe. Valables le jour de la délivrance sans faculté de prolongation. Renseignez-vous dans les gares.

#### Petites annonces économiques

**INDÉFRISABLE** sans fils, procédé moderne, la tête entière, tout compris, depuis 50 francs. Coiffure Delcombel, 8, Bd Gambetta, Cahors.

##### ETUDE

DE

**Maitre BOUYSSOU Jean-Léon**

licencié en droit

Notaire à Cahors

##### Deuxième avis

Suivant contrat passé devant Maître BOUYSSOU, Notaire à Cahors, le premier août mil neuf cent trente-neuf, enregistré le quatre août mil neuf cent trente-neuf, v<sup>o</sup> 779 bis, f<sup>o</sup> 80, c. 492.

Monsieur LIAUZUN Emile, négociant et dame DALAT Marie-Hélène, mariés, domiciliés ensemble à Cahors, rue du Pont-Neuf, numéro cinq.

Ont vendu à Monsieur ESTIVAL Jean et dame CAMPGOS Hélène, mariés, domiciliés ensemble à Cahors, rue du Pont-Neuf, numéro cinq.

Un fonds de commerce d'Épicerie-Mercerie, exploité à Cahors rue du Pont-Neuf, numéro cinq, ensemble l'enseigne de « Épicerie du Pont-Neuf », sous laquelle le dit fonds est connu et exploité, la clientèle et l'achalandage, qui y sont attachés, le matériel et l'agencement le composant et les marchandises en dépendant.

Domicile est élu pour les oppositions, en l'étude de Maître BOUYSSOU, Notaire à Cahors.

Avis de la présente vente a été donné dans le Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce, le seize août mil neuf cent trente-neuf, numéro 65.

Les oppositions devront être faites, à peine de forclusion, dans les dix jours de la présente insertion, au domicile élu par les parties, à Cahors, chez Maître BOUYSSOU, Notaire.

**Pour deuxième avis.**  
Signé : BOUYSSOU.

Et, d'une voix assurée, quoique un peu cassée par l'âge, elle commença la lecture de son testament.

Josiane écoutait.

Elle était la légataire universelle de sa tante.

Quant la lecture fut terminée, Mlle de Champredon demanda :

— Eh bien ! es-tu contente ?

— Je suis surtout extrêmement touchée, ma tante, fit la jeune fille, émue.

— Tu vois, dit la vieille demoiselle, toute ma fortune, assez confortable en somme, te reviendra dans peu de temps... A ton profit, je déshérite tous mes autres parents.

— Je vous remercie de grand cœur, ma tante !...

— Seulement, je mets une condition, déclara la vieille fille. Je te l'ai déjà exposée, l'autre jour ; je la répète aujourd'hui, afin que tu ne l'oublies pas !

« Un testament n'est qu'un chiffon de papier qu'on annule facilement d'un geste.

« Le jour de ton mariage, si tu te maries pendant que je suis encore vivante, crac !... Il sera déchiré en mille morceaux et tu n'hériteras plus un centime

« Un testament n'est qu'un chiffon de papier qu'on annule facilement d'un geste.

« Le jour de ton mariage, si tu te maries pendant que je suis encore vivante, crac !... Il sera déchiré en mille morceaux et tu n'hériteras plus un centime

« Un testament n'est qu'un chiffon de papier qu'on annule facilement d'un geste.

« Le jour de ton mariage, si tu te maries pendant que je suis encore vivante, crac !... Il sera déchiré en mille morceaux et tu n'hériteras plus un centime

« Un testament n'est qu'un chiffon de papier qu'on annule facilement d'un geste.

« Le jour de ton mariage, si tu te maries pendant que je suis encore vivante, crac !... Il sera déchiré en mille morceaux et tu n'hériteras plus un centime

« Un testament n'est qu'un chiffon de papier qu'on annule facilement d'un geste.

« Le jour de ton mariage, si tu te mar

**LA NATURE**

N° 3.055 — 15 août 1939.  
Des problèmes techniques concernant l'eau, présentés et résolus à l'Exposition internationale de Liège jusqu'à l'œuvre scientifique du dernier membre élu à l'Académie des Sciences le professeur Justin Jolly, *La Nature* informe, renseigne, instruit sur tout le mouvement des sciences et des techniques. Elle le fait avec un soin remarquable de la présentation; tous les articles sont clairs, agréables à lire, compréhensibles sans efforts ni connaissances spécialisées; ils sont

illustrés d'un heureux choix de photographies de dessins, de schémas qui aident et précisent les textes, simplifient les descriptions. Le sommaire du numéro qui vient de paraître montre la diversité des sujets traités; seule la lecture de la revue permettra de juger de sa qualité, de son intérêt, de son rôle éducatif. Voici ce qu'on trouve dans *La Nature* du 15 août 1939 :

L'eau à l'Exposition de Liège, par P. Basiaux;

Les applications industrielles des glycols, par H. Vigneron;

La répartition des auditeurs de radiodiffusion en France, par Michel Adam;

La connaissance de l'heure « en pieds d'ombre » chez les musulmans marocains, par H.-P.-J. Renaud;

Nouvelle machine agricole à « œil électrique », par Pierre Devaux;

Les « perles de caverne », par Maurice Dérivé;

Les éclairés étudiés avec un appareil photographique à 8 chambres tournantes, par J. de la Cerisaie;

Justin Jolly, membre de l'Académie des Sciences de Paris, par Jacques Boyer;

Le chauffage électrique en cultures maraichères, par Daniel Claude;

Prestitigation: troublante énigme Louis XVI, par le prestidigitateur Alber;

Le mois météorologique par Em. Roger;

Recettes et procédés utiles; Livres nouveaux;

Communications à l'Académie des Sciences, par L. Bertrand;

Notes et informations; Invention et nouveautés; Boîte aux lettres;

La Nature. — *Revue des Sciences et de leurs applications d'art et d'industrie*, 120, bd Saint-Germain, Paris.

« **LE MONDE COLONIAL ILLUSTRÉ** »

37, rue Marbeuf, Paris. Le N° 7 fr., abonnement 70 fr., spécimen antérieur gratuit sur demande.

Sommaire du N° 195. Septembre 1939

Une « adresse » du *Monde Colonial Illustré* à ses amis. Vu de la rue Marbeuf: La « religion » de l'enfant et l'Empire, par S. Reizler. Comment le 14 juillet a été célébré Outre-Mer, par Paul Cutry. Comment les Anglais administrent leurs colonies: Ce que j'ai vu dans le Nord de la Gold Coast, par un Côte d'Ivoire. A trente ans de distance: de Bériot au Lieutenant de Vaisseau Paris. Les traversées du Sahara (avec cartes): Avant le 20<sup>e</sup> siècle, traversées héroïques, par le Colonel Augier. Aujourd'hui, les traversées régulières par auto et avion. A l'Exposition de l'eau à Liège par André Chénères. Un mois en Arabie heureuse,

avec cartes et photos, par Paul Zerbib. — Une visite au pays de l'Iman Yahia. — Petite géographie du Yémen. Au groupe colonial du T.C.F.: Bana et Bach-Ma, stations d'altitude de l'Annam, par Yves Glérende. Femmes du Liban et de Syrie, par Marthe Oulié. Tourisme en côte française des Somalis, par Roger Prunier. En survolant Brazzaville, par G.-L. Ponton et Pierre Ichac. Les premiers timbres coloniaux dits « Timbres des Colonies Françaises », par D. M. Boussole et microscope. Le soleil perturbateur de la radio, par Henry Hubert. La Tunisie aux portes de l'Enfer, par Tahar Essafi. La part de nos colonies dans notre alimentation, par Albert Charton. L'enseignement technique en Guyane. Les premiers évêques noirs. Le Gouvernement général de Madagascar et le Président de la République Portugaise. L'effort sanitaire aux colonies. La lutte contre la mouche tsé-tsé au Soudan, etc., etc.

**Essuie-glace obligatoire sur toutes les automobiles**  
L'article 22 du code de la route: Organes de manœuvre, de direction et de visibilité, stipule que le pare-

brise doit être muni d'un essuie-glace à la fois automatique et pouvant être manœuvré à la main en cas de défaillance de la commande mécanique.

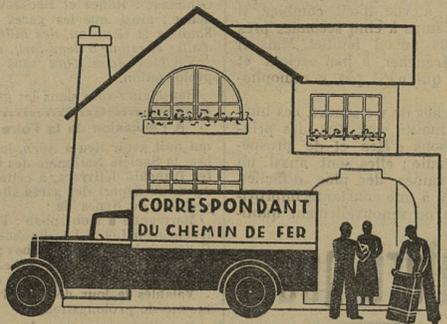
Un nouvel arrêté publié, au *Journal officiel*, établit que: A partir du 31 décembre 1938 toute voiture neuve mise en circulation devra être équipée de l'essuie-glace conforme à la description ci-dessus rappelée.

A partir du 30 juin 1939, les autobus et autocars, les camions de plus de 3.000 kilos de poids total en charge, mis en circulation avant le 1<sup>er</sup> janvier 1939, devront être équipés dudit essuie-glace.

Enfin, au 31 décembre 1939 tous les véhicules circulant en France devront avoir l'essuie-glace automatique et à main.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant: L. PARAZINES.

**le RAIL porte à VOTRE PORTE**



**TOUS VOS COLIS GRANDS ET PETITS**

**ENLÈVEMENT ET LIVRAISON A DOMICILE**

Sur demande de l'expéditeur ou du destinataire, le Chemin de fer prend ou livre à domicile dans la localité de CAHORS les colis postaux et les marchandises de grande et petite vitesse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Gare de CAHORS ou au Bureau du correspondant, M. ARTIGALAS, 101, boulevard Gambetta à CAHORS.

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

**CAHORS (Lot)**

1, RUE DES CAPUCINS, 1

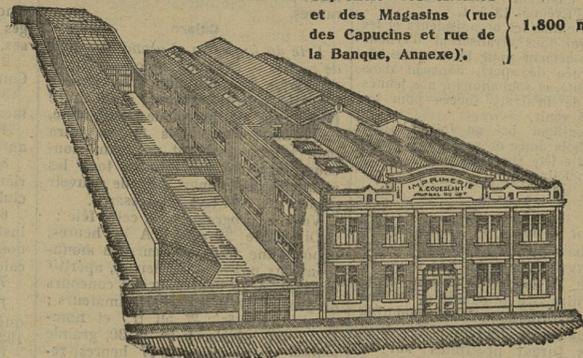
INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

— PRIX MODÉRÉS —



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m<sup>2</sup>

**SERVICE D'ETE 1939 (depuis le 15 Mai)**

**De Paris à Toulouse par Cahors**

Lignes	OMNIB. EXP. (1)		MIXTE EXP. (1)		RAPIDE EXP. (2)		RAPIDE EXP. (2)		OMNIB. EXP. (1)
	17.2.3 d.	17.2.3 d.	17.2.3 d.	17.2.3 d.	17.2.3 d.	17.2.3 d.	17.2.3 d.		
PARIS (Orsay) départ	10	15	19	23	29	30	45	50	56
PARIS (Aust.) départ	10	28	19	37	30	25	21	59	22
LIMOGES (arrivée) départ	15	29	0	15	0	33	2	38	5
LIMOGES (arrivée) départ	15	44	0	18	0	40	2	47	5
BRIVE... (arrivée) départ	17	03	1	34	1	56	4	3	7
Gignac-Cressensac	8	14	13	33	17	9	18	3	1
SOULLAC... départ	8	50	14	5	18	34	—	—	—
CAZOULES... départ	9	12	14	36	17	46	18	52	—
La Chap.-d-Mareuil	9	19	14	43	—	18	55	—	—
Lamothe-Fénelon	9	24	14	48	—	19	2	—	—
Nozac	9	33	14	57	—	19	10	—	—
GOURDON... départ	9	42	15	6	—	19	18	—	—
Saint-Clair... départ	9	55	15	18	8	19	27	—	—
Dégagnac	10	4	15	28	—	19	35	—	—
Thédirac-Peyrilles	10	14	15	38	—	19	44	—	—
Saint-Denis-Catus	10	24	15	48	—	19	53	—	—
Espère	10	42	16	6	—	20	2	—	—
CAHORS (arrivée) départ	10	51	16	15	18	43	20	18	3
Sept-Ponts... départ	11	45	17	20	18	3	09	3	32
BRIVE... (arrivée) départ	11	56	17	30	18	3	13	3	36
Ciurac	12	11	17	41	—	—	—	—	—
Labenque	12	18	17	51	—	—	—	—	—
Caussade	12	46	18	23	19	27	—	—	—
MONTAUBAN arr.	13	17	19	2	19	47	—	—	—
TOULOUSE... arr.	14	8	20	37	—	—	—	—	—

(1) A lieu du 2 juillet au 1<sup>er</sup> octobre inclus.

**De Toulouse à Paris par Cahors**

Lignes	OMNIB. EXP. (1)		EXP. (1)		RAPIDE EXP. (2)		RAPIDE EXP. (2)		OMNIB. EXP. (1)
	17.2.3 d.	17.2.3 d.	17.2.3 d.	17.2.3 d.	17.2.3 d.	17.2.3 d.	17.2.3 d.		
TOULOUSE... d.	5	58	8	35	13	10	—	—	—
MONTAUBAN d.	6	8	9	17	11	4	13	51	—
Caussade	6	47	—	—	9	35	11	29	—
Labenque	7	23	—	—	11	54	—	—	—
Ciurac	7	31	—	—	11	59	—	—	—
Sept-Ponts	7	41	—	—	12	8	—	—	—
CAHORS... (arr.) départ	7	47	10	9	12	13	14	40	—
ESPERÈ... départ	8	13	10	13	12	14	14	44	13
St-Denis-Catus	8	27	—	—	13	38	—	—	—
Thédirac-Peyril...	8	40	—	—	13	49	—	—	—
Dégagnac	8	53	—	—	14	1	—	—	—
Saint-Clair	9	2	—	—	14	8	—	—	—
GOURDON (i) d.	9	23	—	—	14	16	—	—	—
Nozac	9	30	—	—	14	26	—	—	—
Lamothe-Fénel...	9	33	—	—	14	33	—	—	—
La Chap.-de-Mar	9	45	—	—	14	41	—	—	—
CAZOULES... d.	9	51	—	—	14	53	—	—	—
SOULLAC... d.	10	4	—	—	15	2	—	—	—
Gignac-Cressensac	10	32	—	—	15	28	—	—	—
BRIVE... (arr.) d.	10	57	—	—	16	11	15	53	—
LIMOGES... d.	11	56	—	—	16	17	—	—	—
PARIS... (A.) arr.	13	35	—	—	17	34	—	—	—
PARIS... (O.) arr.	18	53	—	—	22	29	—	—	—

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 heures et arrive à Brive à 7 h. 18. (2) A lieu tous les jours, du 2 juillet au 1<sup>er</sup> octobre.

**MONTAUBAN, CAHORS à LIBOS**

Lignes	Autorails		MARCHÉ-VOY.		Autorails	
	11	4	13	51	16	35
MONTAUBAN... d.	12	13	14	40	18	20
CAHORS... d.	7	4	12	14	15	51
Mercuès	7	17	12	24	16	10
Douelle (Arrêt)	7	21	12	27	16	17
Parnac	7	30	12	31	16	28
Luzech	7	36	12	36	16	36
Pont de Castelranc	7	43	—	—	—	—
Castelfranc	7	46	12	46	16	50
Prayssac (Arrêt)	7	50	12	49	16	56
Puy-l'Evêque	7	57	12	55	17	6
Duravel	8	3	13	1	17	16
Soturac-Touzac	8	10	13	7	17	26
Fumel	8	20	13	15	17	40
LIBOS... d.	8	25	13	19	17	46

**LIBOS, CAHORS à MONTAUBAN**

Lignes	Autorails		Autorails	
	6	41	9	5
LIBOS... d.	6	41	9	5
Fumel	6	45	9	13
Soturac-Touzac	6	53	9	27
Duravel	7	9	9	47
Puy-l'Evêque	7	12	9	47
Prayssac (Arrêt)	7	12	10	4
Castelfranc	7	15	10	7
Pont de Castelranc	7	17	10	7
Luzech	7	24	10	28
Parnac	7	30	10	41
Douelle (Arrêt)	7	34	10	50
Mercuès	7	38	10	58
CAHORS... d.	7	47	11	16
CAHORS... d.	7	49	11	45
MONTAUBAN... d.	8	56	13	17

**De CAHORS à CAPDENAC**

Lignes	Autorails		Autorails	
	7 <th>52</th> <th>11 <th>23</th> </th>	52	11 <th>23</th>	23
CAHORS... d.	7	52	11	23
Cabessut	7	56	—	—
Arcambal	8	6	—	—
Vers	8	14	—	—
Saint-Géry	8	18	—	—
Conduché	8	25	—	—
Saint-Cirq-la-Popie	8	34	—	—
Saint-Martin-Labouval	8	40	—	—
Calvignac	8	46	—	—
Cajarc	8	54	—	—
Montbrun	9	2	—	—
Toirac	9	9	—	—
Lamadelleine	9	19	—	—
CAPDENAC... d.	9	27	—	—

**De CAPDENAC à CAHORS**

Lignes	Autorails		Autorails	
	7 <th>30</th> <th>13</th> <th>8</th>	30	13	8
CAPDENAC... d.	7	30	13	8
Lamadelleine	7	38	—	—
Toirac	7	47	—	—
Montbrun	7	53	—	—
Cajarc	8	1	—	—
Calvignac	8	9	—	—
Saint-Martin-Labouval	8	15	—	—
Saint-Cirq-la-Popie	8	21	—	—
Conduché	8	29	—	—
Saint-Géry	8	39	—	—
Vers	8	44	—	—
Arcambal	8	50	—	—
Cabessut	8	59	—	—
CAHORS... d.	9	5	—	—

**St-Denis-près-Martel à Aurillac**

Lignes	EXP.		EXP.	
	4	48	9	15
St-Denis-près-Martel	4	48	9	15
Vayrac	4	56	9	23
Bétaillé (arrêt)	5	9	23	14
Puybrun	5	8	36	15
Bretonoux-Biars	5	17	9	44
Port-de-Gagnac	5	23	9	50
Laval-de-Cère	5	31	9	58
Lamative	5	50	10	